

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

- Audition de M. François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).. 2
- Point sur les travaux des six groupes de travail sectoriels chargés du suivi de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'économie..... 9
- Informations relatives à la commission..... 15

Mercredi 20 mai 2020
Séance de 9 heures 30

Relevé des échanges n° 20

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Présidence
de Roland Lescure,
Président,
Puis
de Mickaël Nogal,
vice-président

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition de M. François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

M. le président Roland Lescure. Monsieur le président, merci d'être présent parmi nous. Je remercie également l'ensemble des chefs d'entreprises de France, qui durant deux mois exceptionnels ont dû faire face à une baisse, parfois de 100 %, de leurs carnets de commandes et ont dû réorganiser leurs modes de production pour mettre en place le télétravail, résoudre des difficultés d'approvisionnement et de livraison, etc.

M. François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui devant votre commission. Je m'exprime depuis mon entreprise de charpente-menuiserie, qui n'a pas fermé durant cette période. L'activité des ateliers, d'abord maintenue à effectifs réduits, a maintenant repris presque à 100 %, mais l'activité liée aux chantiers a davantage de mal à reprendre.

Dès le début de cette catastrophe, la CPME a tenu à maintenir une relation de proximité avec ses adhérents. Une stratégie claire a été définie, consistant à prioriser la protection des salariés, des entreprises et des chefs d'entreprise, la protection de l'un de ces éléments n'allant pas sans celle des autres.

Pour protéger économiquement les salariés qui se retrouvaient sans activité, le dispositif d'indemnisation de l'activité partielle mis en place par le Gouvernement a été très efficace. La protection physique des salariés au travail a en revanche laissé à désirer, en raison du manque de masques.

Les dispositifs de protection des entreprises (prêt garanti par l'État, décalage des charges sociales) ont également été pertinents et nécessaires, et le Gouvernement a su les adapter intelligemment dans le temps à l'évolution de la situation. Toutefois, seules les entreprises contraintes de fermer administrativement ont réellement été exonérées de charges pour l'instant. Il faudra peut-être élargir ce dispositif aux entreprises dont les charges n'ont été que reportées et qui ont dû recourir à des prêts, qui devront être remboursés.

Pour les chefs d'entreprise, un fonds de solidarité à deux niveaux a été mis en place, dont l'assiette initiale a dû être une première fois élargie, comme nous l'avons dès le début demandé à M. Bruno Le Maire. Il faudra l'élargir à nouveau sur le deuxième niveau, auquel participent les régions, car les revenus des entrepreneurs patrimoniaux (qui représentent la majorité des entrepreneurs de PME) disparaissent lorsque leurs entreprises ferment. Or, il est au moins nécessaire de leur assurer la possibilité de s'alimenter.

Il ne sera cependant pas possible de demander trop longtemps au pays de porter les difficultés de la moitié des salariés du secteur marchand. Il est donc compréhensible d'envisager une dégressivité de l'indemnité de l'activité partielle. Il faudra aussi s'attendre à ce que les entreprises commencent à licencier économiquement. En effet, elles ont du mal à retrouver le niveau de chiffre d'affaires qui était le leur avant la crise, ce qui rend le maintien de leurs charges fixes difficile à supporter. Les fonctions support seront probablement les premières à pâtir de ces licenciements économiques.

Même lorsque, comme dans mon entreprise, les carnets de commandes restent importants, il est difficile de les honorer, en raison notamment des règles de sécurité sanitaire extrêmement strictes qui nous sont imposées. Lorsque 18 menuisiers pouvaient auparavant travailler simultanément sur un chantier, ils ne sont plus que 4 à pouvoir le faire. Il n'est donc

pas possible dans ces conditions d'équilibrer les recettes et les dépenses de l'entreprise, et le recours à l'activité partielle reste indispensable, même avec un carnet de commandes important. Réduire trop vite son indemnisation impliquerait ainsi des licenciements économiques. Le Gouvernement peut compter sur la pugnacité des chefs d'entreprise, mais ils devront donc être accompagnés. Onze propositions de soutien à l'apprentissage ont à cet égard été remises hier à Mme Muriel Pénicaud.

Des perspectives sont également nécessaires. Un plan de relance a été annoncé à la rentrée : c'est un peu tard, comme je l'ai dit à M. Bruno Le Maire. Même s'il n'est effectivement mis en œuvre qu'à la rentrée, il faut au moins que ce plan soit annoncé avant l'été, afin d'apporter des garanties de reprise d'activité et d'éviter ainsi les licenciements préventifs.

Je terminerai mon intervention par un constat impopulaire. Notre pays est sans doute trop administré, ce qui a empêché notre service public, territorial ou national, de réellement remplir sa mission de service au public. Les services d'urbanisme des collectivités territoriales, par exemple, auraient très bien pu poursuivre leurs activités en télétravail. Qu'ils peinent à retrouver un niveau d'activité normal est proprement scandaleux, comme le retard avec lequel de nombreux professeurs de l'Éducation nationale reprennent le travail. Ces blocages entraînent en effet des difficultés en cascade pour le secteur marchand.

M. le président Roland Lescure. Merci, Monsieur le président. Les entreprises auront un rôle essentiel à jouer pour sortir de cette crise, et nous devons trouver les meilleurs moyens de les y aider. Il faudra notamment repenser l'organisation du travail et encourager la formation professionnelle.

M. Mickaël Nogal (LaRem). Le dynamisme et la réactivité de la CPME sur les territoires ont permis de mobiliser massivement les dispositifs de l'État. En Occitanie et en Haute-Garonne, elle a accompli un travail exemplaire à cet égard.

Douze millions de salariés ont ainsi bénéficié de l'activité partielle. Les entreprises présentant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 70 %, puis d'au moins 50 %, ont été couvertes par un fonds de solidarité, au volet régional duquel les indépendants ont finalement été intégrés, alors qu'il n'était initialement destiné qu'aux entreprises disposant d'au moins un salarié.

Vous avez évoqué la question des surcoûts liés aux mesures de sécurité sanitaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les guides de bonne pratique et les fiches-conseils du Gouvernement ont pourtant fait l'objet d'une très large concertation avec les professionnels concernés.

Quelle est la position de la CPME concernant les relocalisations, et quelle sera en particulier son action pour accompagner les entreprises dans le secteur de l'aéronautique ? Outre Airbus, que l'État accompagnera, de nombreuses TPE-PME souffriront en effet dans ce secteur.

M. Fabien Di Filippo (LR). Plus un plan de relance intervient tard, moins il est efficace et plus il est coûteux. Or, le Gouvernement ne pense présenter le sien qu'à la rentrée et la Commission européenne en 2021. Est-il envisageable et préférable selon vous d'en annoncer un avant l'été ?

D'après les experts-comptables avec lesquels nous échangeons, un tiers des PME semblent en danger économique à court terme : aboutissez-vous aux mêmes conclusions ?

Les Républicains ont été parmi les premiers groupes parlementaires à demander une réduction du seuil d'accessibilité au fonds de solidarité : nous nous satisfaisons de l'obtention de cette avancée, finalement réclamée de manière unanime par l'ensemble des députés.

Pourriez-vous chiffrer en pourcentage les surcoûts de production occasionnés par les mesures de sécurité sanitaire ? Comment pourront-ils être absorbés ?

Quels leviers envisagez-vous pour relancer l'alternance et l'apprentissage, notamment dans les métiers déjà confrontés à des pénuries de recrutements aujourd'hui ?

Le Gouvernement avait légèrement sous-évalué les besoins en indemnisation de l'activité partielle, raison pour laquelle des contrôles drastiques sont désormais annoncés. Dans certains secteurs comme la restauration, l'annulation de nombreux événements empêchera cependant de retrouver un niveau d'activité stable avant au moins 2021. La CPME envisage-t-elle de prioriser les secteurs ainsi particulièrement fragilisés ?

M. Jean-Luc Lagleize (Modem). Une transition progressive doit aujourd'hui être assurée entre les dispositifs massifs de soutien aux entreprises et les futures mesures sectorielles qui seront nécessaires pour relancer l'économie. Le plan de relance doit à cet égard cibler particulièrement les secteurs les plus employeurs de main d'œuvre non délocalisable – l'industrie, mais aussi le tourisme, le BTP et les services à la personne –, qui pourront relancer l'emploi des jeunes, tout en participant aux transitions écologiques.

Comment inciter les entreprises à relocaliser leurs activités, tout en soumettant cette relocalisation à des conditions environnementales ?

Quels aspects de la formation professionnelle pourraient être améliorés ?

Enfin, comment améliorer la croissance et la compétitivité des entreprises françaises, tout en partageant de manière plus équitable le volume de travail disponible ?

M. Dominique Potier (Soc.). Cette crise a révélé la dépendance du secteur marchand à l'égard du service public, mais aussi l'interdépendance des entreprises entre elles. Un fournisseur ou un sous-traitant peuvent bloquer toute une filière ou un territoire. Qu'avez-vous prévu pour éviter ces blocages ?

Nous appelons à ce qu'un plan de reprise soit présenté à la mi-juillet avant d'être consolidé à l'automne suite à un débat démocratique au sein du Parlement.

Au-delà de la commande publique, qu'attend la CPME des territoires ? Des conférences territoriales réunissant les élus, les donneurs d'ordre et les PME d'un territoire pourraient-elles participer efficacement au plan de reprise national ?

Enfin, la CPME a-t-elle des solutions souples et pratiques à proposer pour développer la formation aux métiers d'avenir ?

M. François Asselin. Je vous remercie pour ces questions.

Je rencontre chaque lundi l'ensemble des présidents de région, qui sont des partenaires privilégiés de la CPME.

Les surcoûts liés aux mesures sanitaires peuvent être directs (il faut acheter du gel hydroalcoolique, des masques, des surblouses, etc.) comme indirects (en tenant compte des coûts de nettoyage et de réorganisation de l'activité). Dans le BTP, ces surcoûts peuvent représenter 7 % à 25 % des coûts habituels. Ils sont surtout élevés pour les travaux réalisés à l'intérieur des bâtiments. Dans des secteurs comme la restauration, il n'est pas nécessairement rentable de rouvrir les restaurants en prévoyant 4 mètres carrés par client. Il ne s'agit pas de discuter ces contraintes d'ordre médical, mais de se demander comment s'y adapter. Il n'est notamment pas facile de faire accepter aux clients la nécessité d'un partage de ces surcoûts.

Les guides de bonnes pratiques ont en effet été réalisés en concertation avec les branches professionnelles. Le protocole national, en revanche, qui a soudainement imposé, un dimanche soir, de respecter 4 mètres carrés par salarié, a été établi sans aucune concertation, et parfois en opposition complète avec ces guides.

Dans les filières aéronautique et automobile, la chaîne de sous-traitance contient certaines petites entreprises disposant d'un savoir-faire exceptionnel qui permettent aux grands groupes d'être performants au niveau international. Il sera indispensable de les accompagner également.

La CPME considère qu'un plan de relance doit être un plan d'investissement, destiné notamment aux secteurs les plus générateurs de main-d'œuvre. L'essentiel actuellement est de rassurer les Français quant au fait que du travail sera disponible.

Il faut également ancrer cette relance dans les territoires : chaque euro investi par la région, la France ou l'Europe doit générer de la main d'œuvre au niveau de ces territoires respectifs, et non seulement du pouvoir d'achat permettant d'importer des productions issues d'Asie.

L'investissement doit également permettre de réaliser plus tard des économies. Un plan de rénovation énergétique par exemple n'est pas délocalisable, et permettrait de développer une construction neuve de grande qualité tout en réduisant les factures énergétiques à l'avenir.

La CPME produira fin mai-début juin son propre projet de plan de relance, fondé sur le travail des territoires et des branches professionnelles. Cette relance doit être horizontale, mais aussi verticale. Il faut cibler ces secteurs stratégiques essentiels que sont l'aéronautique et l'automobile. L'enjeu est national, mais aussi régional pour les territoires concernés. Les acteurs locaux doivent se réunir pour traiter des délais de paiement et des perspectives d'activité, en empêchant notamment les grands donneurs d'ordre de revenir sur leurs commandes. Dans l'Est de la France, General Electric (GE) a par exemple envoyé un courrier unilatéral à ses fournisseurs leur demandant une baisse de prix de 30 % pour continuer à bénéficier de son référencement.

En l'absence de contrat de travail à durée indéterminée (CDI) disponible, les apprentis arrivant en fin de cycle doivent bénéficier d'une année complémentaire de formation avec un certificat de formation professionnelle. Une exonération de charges doit être prévue pour les entreprises souhaitant recruter des apprentis, afin d'éviter un phénomène de génération manquante lorsque les entreprises auront à nouveau besoin d'eux.

34 % des Français travaillent aujourd'hui directement ou indirectement grâce à l'export. Un grand nombre des entreprises françaises qui ont délocalisé l'ont donc fait pour se rapprocher des marchés où elles sont implantées. Il est vrai néanmoins que la France a davantage délocalisé que d'autres pays. Il n'est donc pas absurde de conditionner les aides de l'État à une relocalisation des entreprises, comme le souhaite le ministre de l'économie et des finances. Toutefois, un tel processus prendra de nombreuses années.

Mme Laure de La Raudière (UAI). Quels sont les objectifs de numérisation des PME dans le cadre du plan de relance envisagé ? Une telle numérisation les rendrait moins dépendantes des pays non européens, mais aussi moins émettrices de carbone.

12 millions de salariés ont bénéficié de l'aide de l'État en France durant la crise du coronavirus, contre 3 millions en Allemagne par exemple : comment expliquer cet écart ?

Les mesures de sécurité imposées en France sont-elles identiques dans les pays limitrophes européens ?

La CPME soutiendrait-elle l'idée de conditionner l'indemnisation de l'activité partielle à une obligation de formation à distance des salariés, notamment à la transformation numérique des entreprises et à la cybersécurité ?

M. Olivier Falorni (Libertés et Territoires). Je salue à mon tour le rôle actif de la CPME dans mon département, la Charente-Maritime, durant cette crise.

Que pensez-vous du compromis trouvé concernant la responsabilité pénale des employeurs ?

Selon une étude de la CPME de mi-avril, 39 % des TPE-PME semblent subir des retards de paiement, ce qui pourrait entraîner des difficultés en cascade. Cette situation s'est-elle depuis améliorée ou aggravée ?

Le dispositif d'activité partielle devrait évoluer à partir du 1^{er} juin : quelles sont vos attentes à cet égard ? La CPME a-t-elle été associée à cette réforme ?

Où en sont vos négociations avec le Gouvernement concernant l'exonération de charges des TPE dépendantes de secteurs où les entreprises ont dû fermer administrativement ?

Un plan de relance spécifique pour le secteur du tourisme a été annoncé le 14 mai dernier : vous satisfait-il ? Estimez-vous également qu'il repose trop sur des prêts ? Seriez-vous favorables à ce que la mise en place des mesures sanitaires dans ce secteur soit compensée par des aides financières ?

M. Alain Bruneel (GDR). La reprise est lente pour les activités des entreprises, du fait notamment que les commandes des particuliers et des collectivités territoriales tardent à revenir.

La pugnacité des chefs d'entreprise est partagée par les salariés, comme par le corps enseignant, qui a fait preuve de beaucoup d'intelligence et de capacité d'adaptation pour maintenir son activité durant le confinement. Simplement, les contraintes sanitaires rendent également la reprise d'une vie scolaire normale difficile.

Les aides rendues accessibles aux TPE et aux indépendants par le fonds de solidarité de l'État et des régions sont-elles correctement proportionnées ?

Quelle est, par ailleurs, votre attitude à l'égard des assurances ? Elles ont contribué au fonds de solidarité à hauteur de 400 millions d'euros, ce qui est cependant loin de couvrir les pertes d'exploitation générées par la crise.

M. François Asselin. Il est très étrange en effet que l'activité se soit arrêtée de manière beaucoup plus massive en France que dans d'autres pays. Les facteurs en sont nombreux. L'ensemble des Français ont d'abord immédiatement suivi le Président de la République lorsqu'il a dit : « Restez chez vous ». Tous mes salariés sont par exemple rentrés chez eux, sans que j'aie à communiquer à ce sujet. Une semaine plus tard, toutefois, le message a été de revenir au travail. Cette semaine d'arrêt complet a rendu la reprise de l'activité difficile, d'autant plus qu'il faisait beau, et qu'un système d'activité partielle généreux avait été mis en place. L'absence de protections physiques disponibles durant trois semaines a également coûté cher. Conscient que mon entreprise ne survivrait pas en l'absence d'un minimum d'activité, je n'ai cependant fait reprendre mes salariés que sur la base du volontariat.

La moitié des entrepreneurs de TPE-PME craignent actuellement un dépôt de bilan. Il serait donc extrêmement risqué de conditionner excessivement l'indemnisation de l'activité partielle, en la soumettant par exemple au déploiement d'une formation professionnelle. Les formations doivent être ciblées sur les compétences qui avaient été difficiles à trouver sur le marché de l'emploi. Le fonds national de formation, le plan d'investissement compétences (PIC) et les pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) doivent faire l'objet de stratégies territoriales, par exemple dans le secteur de l'aéronautique, pour éviter les licenciements économiques.

L'indemnisation de l'activité partielle ne devra être réduite que le plus progressivement possible, au moins sur les trois premiers mois. Rien n'est encore arrêté à cet égard, mais si une diminution de 10 % était décidée, il faudrait au moins que l'indemnisation ainsi réduite soit maintenue jusqu'à la rentrée.

Les entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative seront exonérées de charges, mais seulement pour cette période de fermeture. Or, ces charges sociales et surtout fiscales reprendront à la rentrée, et de nombreuses entreprises ne seront pas en mesure de payer notamment les cotisations foncières des entreprises (CFE). De plus, de nombreuses entreprises dépendantes de ces entreprises fermées administrativement n'ont pas été exonérées de charges et se retrouvent dans des situations catastrophiques : les distributeurs de boissons professionnelles, les transports scolaires, etc. Elles doivent être accompagnées également.

Le compromis trouvé entre le Gouvernement et le Sénat concernant la responsabilité pénale des employeurs a satisfait la CPME. Le principe de précaution, qui régit depuis des années l'ensemble de l'environnement économique et social, a conduit à une profonde inaction. Le droit du travail n'impose certes aux employeurs qu'une obligation de moyens, mais le droit pénal laisse au juge le soin d'apprécier le respect par l'entreprise des guides de bonnes pratiques. Rappeler le contour de la loi a donc rassuré les entrepreneurs ayant répondu à leurs obligations de moyens.

Certains enseignants ont certes poursuivi de manière admirable leur service d'enseignement, mais la reprise de l'activité des petites entreprises dépend de celle de la fonction publique.

Les assurances auraient mieux fait de s'adresser à leurs clients par anticipation. Certaines assurances disposent bien de contrats de pertes d'exploitation assurant contre le risque épidémique, ce qu'elles ont cherché à masquer. Cela risque de nuire à leur image.

M. Stéphane Travert. Quelles stratégies la CPME pourrait-elle mettre en place pour stabiliser durablement les marchés de ses entreprises ?

M. Jean-Pierre Vigier. Afin de toucher un maximum d'entreprises en difficulté, les mesures d'aides aux entreprises du Gouvernement ne devraient-elles pas reposer sur des critères liés au nombre de salariés, à la baisse du chiffre d'affaires ou à la fragilité de l'entreprise du fait de sa position géographique ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Ne serait-il pas souhaitable d'assouplir la règle des 35 heures de travail hebdomadaire à l'occasion de cette crise ?

Mme Anne-Laurence Petel. En Allemagne, 3 millions de personnes sont en activité partielle, contre 13 millions en France. Avec la même pénurie de masques, le BTP a poursuivi son activité à 85 % en Allemagne, mais à 15 % en France.

Quelle mesure pérenne permettrait-elle d'aider les commerçants à payer leurs loyers ? Faudrait-il encadrer les loyers sur les baux commerciaux ?

M. Éric Pauget. Quelles mesures la CPME préconise-t-elle pour soutenir le recrutement des jeunes diplômés dans les mois à venir ?

Le Gouvernement n'a pas retenu la baisse de la TVA à 5,5 % pour soutenir le secteur du tourisme : la CPME était-elle favorable à cette mesure ?

Mme Graziella Melchior. Outre une protection physique, la CPME apporte-t-elle à ses chefs d'entreprise une protection morale, et des moyens spécifiques pour les aider à rebondir lorsqu'ils sont en difficulté ?

Mme Stéphanie Do. Vous avez demandé sur France Info un encadrement juridique au niveau européen de la responsabilité pénale des chefs d'entreprise. La loi du 11 mai 2020, qui ne leur impose qu'une obligation de moyens et non de résultats, est-elle de nature à rassurer les chefs d'entreprise ?

M. Didier Martin. L'assurance-crédit a profité de la crise pour majorer ses taux. Quelles mesures préconisez-vous face à cette situation ?

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere. Les charges des entreprises servent à financer de nombreuses dépenses sociales, dont l'activité partielle. S'il fallait annuler ces charges, quelles dépenses faudrait-il en bonne gestion annuler parallèlement ?

M. François Asselin. Aujourd'hui, le volume de travail manque : accroître le temps de travail ne serait donc pas très efficace dans l'immédiat. En revanche, cette mesure pourrait être pertinente à l'avenir. Les accords de branche et d'entreprise permettent déjà de travailler plus de 35 heures. Le problème est que les heures travaillées au-delà de la trente-cinquième heure sont payées plus cher. Elles sont nettes de charges et d'impôts pour le salarié ; il faudrait qu'elles le deviennent également pour les employeurs. Travailler davantage, pour produire plus de richesses, pourrait constituer l'un des leviers pour rendre au pays tout ce qu'il aura donné durant cette crise, et pour en sortir définitivement.

S'en tenir à une obligation de moyens pour les employeurs en matière de risque sanitaire constitue une mesure non coûteuse, mais extrêmement efficace pour rassurer les entrepreneurs en vue d'une reprise de leurs activités. Cette mesure devrait probablement être généralisée après la crise du coronavirus. Plutôt que de les menacer, il faudrait également les accompagner dans la mise en œuvre des règles de sécurité nécessaires. Or, 84 % des patrons de PME n'ont pas eu le moindre contact avec leur médecin du travail durant la crise.

Sans revenir au contrat première embauche (CPE), une incitation financière (éventuellement sous forme de prime à l'embauche) sera indispensable pour que, même en situation dégradée, les entreprises continuent à recruter des jeunes diplômés.

L'assurance-crédit a dégradé des pans entiers de l'économie, touchant ainsi même des entreprises qui ne rencontraient aucun problème de trésorerie. Cela montre que les dispositifs de complément d'assurance-crédit public (CAP et CAP+) ne fonctionnent pas, et qu'il faut trouver de nouveaux outils. Dans l'attente, les cotations des entreprises précédant le 17 mars devront être maintenues. Plus profondément, cela interroge sur l'utilité des assureurs, s'ils s'esquivent lorsque nous avons besoin d'eux.

À l'initiative de la CPME, des groupements de prévention agréés (GPA) ont été mis en place dans de nombreuses régions, afin de permettre aux chefs d'entreprise de disposer d'un temps pour régler leurs échéances avant d'arriver au tribunal de commerce. Dans ce cadre, ils bénéficient d'un suivi économique, mais aussi psychologique. Nous demandons à cet égard une loi pour qu'en cas de dépôt de bilan, la dette sociale des indépendants (par exemple les cotisations manquantes auprès de leur caisse complémentaire de retraite) soit considérée elle aussi comme une dette de l'entreprise comme personne morale, et non comme une dette personnelle du chef d'entreprise comme personne physique, afin que l'Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales (URSSAF) n'ait plus à la leur réclamer, de manière souvent violente.

Je vous remercie pour ces échanges, en espérant que nous trouvions collectivement les moyens de sortir de cette crise.

M. le président Roland Lescure. Je vous remercie, Monsieur le président, pour votre énergie et votre disponibilité.

*

La commission a ensuite fait le point sur les travaux des six groupes de travail sectoriels chargés du suivi de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'économie.

M. le Président Roland Lescure a rappelé que la réunion de cette semaine est principalement consacrée à l'analyse des mesures annoncées par le comité interministériel Tourisme du 14 mai.

Mme Frédérique Lardet, pour le groupe de travail sur le tourisme, est revenue sur les annonces du comité interministériel Tourisme (CIT) qui s'est tenu jeudi 14 mai dernier. Elle a souligné que M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, avait rappelé que les assureurs devaient continuer à soutenir la trésorerie des entreprises du secteur du tourisme, et que les discussions avec les représentants du secteur continuaient.

Le groupe de travail s'est félicité des principales annonces du CIT : activité partielle reconduite pour les entreprises du secteur jusqu'à la fin du mois de septembre 2020, maintien

du dispositif de fonds de solidarité pour le secteur jusqu'à la fin de l'année 2020, accompagnement de la trésorerie avec le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE), annonce d'un prêt garanti par l'État « saison » avec un plafond porté aux trois meilleurs mois de l'année. La Banque publique d'investissement (BPIFrance) a souligné par ailleurs l'importance du prêt Tourisme, qui peut être un vrai complément au PGE, avec une maturité de 10 ans et un différé de deux ans, contre 5 ans de maturité et un différé d'un an pour le PGE.

En outre, les banques pourront accorder des reports des échéances de crédit allant jusqu'à 12 mois aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur, au lieu de 6 mois jusqu'alors.

La conversion des PGE en fonds propres a aussi été évoquée par le ministre de l'économie et des finances, et le groupe de travail s'attachera à suivre cette conversion des PGE.

Concernant les tickets-restaurants, le CIT a retenu l'une des demandes du groupe de travail, qui était de relever le plafond de ces titres de 19 à 38 euros, et de permettre leur utilisation le week-end et les jours fériés, et ce exclusivement dans les établissements de restauration, ce qui est une excellente chose pour contribuer à la relance de l'activité du secteur.

Par ailleurs, le CIT a confirmé l'exonération de cotisations sociales pour les très petites et moyennes entreprises du secteur, pour toute la période de fermeture ou de très faible activité, dispositif évalué à hauteur de 2,2 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales pourront prendre part à l'aide, en proposant, si elles le souhaitent, des exonérations des deux-tiers de la cotisation foncière des entreprises du secteur, cette exonération sera prise en charge par l'État à hauteur de 50 %.

Enfin, le groupe de travail salue le plan d'investissement en fonds propres d'un montant de 1,3 milliards d'euros piloté par la Caisse des dépôts et BPIFrance, pour un effet attendu en matière d'investissement à hauteur de 6,7 milliards d'euros.

Mme Frédérique Lardet a également souligné les insuffisances du CIT. Le secteur tourisme a toujours besoin d'une visibilité à moyen terme pour enclencher une dynamique de reprise. Le Premier ministre a affirmé que les Français pourront partir en vacances cette été : cela est une très bonne chose, car beaucoup de réservations ont été faites suite à cette déclaration. Cependant, des incertitudes demeurent, notamment sur le calendrier d'ouverture des campings : les protocoles sanitaires sont bloqués, la direction générale de la santé (DGS) demande de respecter une contrainte d'un client pour 4 m² de surface, ce qui semble insoutenable pour les professionnels. Le secrétaire d'État, M. Jean-Baptiste Lemoyne, lui-même a déclaré ne pas être d'accord avec cette décision. Le calendrier d'ouverture des campings n'est toujours pas clair. En effet, le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire se contredit ; en conséquence certains préfets acceptent d'ouvrir les campings pour les propriétaires de *mobile-home*, d'autres préfets non, ce qui est fort dommageable car une harmonisation des prises de décision permettrait d'ouvrir certains campings dans le cadre de la limite autorisée des 100 kilomètres.

Un deuxième problème perdure, celui relatif au périmètre des activités professionnelles incluses dans le plan de relance du tourisme. Une première liste de codes NAF (nomenclature d'activités française) éligibles a été communiquée par le Gouvernement, mais cette liste était très incomplète et, par exemple, n'incluait pas les guides conférenciers, les

voyagistes etc. M. Jean-Baptiste Lemoyne a précisé que les listes allaient être complétées dans les jours prochains. Le groupe de travail a demandé à direction générale des entreprises (DGE) une nouvelle audition pour vérifier que toutes les filières seront bien intégrées.

Enfin, le groupe de travail regrette que le CIT n'ait pas abordé la question de la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 5,5 % dans la restauration. Le groupe de travail estime que cette proposition est intéressante. Dans un premier temps, le Gouvernement a apporté des mesures protectrices pour la survie du secteur. Aujourd'hui, il faut entrer dans une seconde phase de relance, qui doit avoir pour objectif d'optimiser le chiffre d'affaires des restaurateurs, *via* une baisse de la TVA.

Mme Bénédicte Taurine a demandé si l'œnotourisme et l'agrotourisme seraient compris dans le plan de relance du tourisme.

M. Stéphane Travert a demandé si des mesures spécifiques étaient prévues pour les organisations de transport de voyageurs qui vont connaître des problèmes de rentabilité, puisque les autocars, par exemple, ne pourront être occupés qu'à moitié.

M. Éric Bothorel a interrogé Mme Frédérique Lardet sur la mise en place du chèque tourisme, annoncé par M. Jean-Baptiste Lemoyne.

Mme Frédérique Lardet a répondu que l'agrotourisme était bien intégré au plan de relance pour le tourisme et que la liste définitive des codes NAF serait prochainement finalisée par la DGE.

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) est intervenue au sein du comité interministériel sur le tourisme, mardi matin, pour évoquer ses grandes difficultés. Il faut agir en deux temps : inciter les entreprises de transport de voyageurs à rouvrir puis faire en sorte qu'elles modifient leurs plans de communication et ciblent, plus qu'auparavant, une clientèle européenne et française. Il n'est pas évident pour elles de modifier du jour au lendemain leur *business model*, d'autant plus que leur clientèle actuelle est plutôt liée aux seniors et aux voyages en groupe. Une telle transformation suppose également de modifier les habitudes des Français : ces derniers doivent moins utiliser leur voiture pour partir en vacances et davantage les trains et les autocars, notamment pour que l'on ne se retrouve pas dans des bouchons infernaux cet été !

Concernant le chèque tourisme, ce dispositif a bien été acté, en coordination avec les régions. Il n'est néanmoins pas complètement finalisé et nous devrions avoir davantage d'éléments d'ici la semaine prochaine. L'avantage du chèque tourisme est d'élargir le champ des sociétés qui pourront en bénéficier.

M. le président Roland Lescure a indiqué qu'il rendrait compte mardi prochain des travaux des groupes de travail de la commission devant la mission d'information « sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid-19 » et qu'une synthèse des travaux des groupes de travail serait probablement envoyée aux commissaires. Il souhaite que les groupes puissent poursuivre leurs travaux en juin et juillet en les orientant sur le plan de relance, ce qui supposera sans doute de suspendre deux ou trois missions d'information. Le Bureau de la commission aura à en décider.

M. Mickaël Nogal, vice-président de la commission, assure la présidence de la réunion.

M. Jacques Cattin a évoqué les difficultés de certains gros projets immobiliers déjà bien avancés, qui ont déjà obtenu leur permis de construire et pour lesquels des moyens financiers importants ont été engagés. C'est le cas d'un projet de complexe hôtelier dédié à l'œnotourisme et à la « vinothérapie », qui se trouve dans ma circonscription. Je transmettrai également par mail ce dossier au président Roland Lescure. La Caisse des dépôts et consignations a validé le dossier, deux des trois banques ont confirmé leur participation mais le dossier est aujourd'hui bloqué au siège de la Banque postale à Paris. Il faudrait que l'accord de financement définitif intervienne rapidement.

Alors que la décision de financement est imminente et que le chantier a commencé, le projet se heurte à une difficulté relative au droit de l'urbanisme. La société de gestion qui pilote le projet gère par ailleurs plusieurs hôtels et connaît des difficultés. Le chantier s'est arrêté. Or, quand un chantier commence puis s'arrête, il faut qu'il reprenne dans un délai d'un an, car sinon le permis est annulé. On pourrait suggérer au Gouvernement, d'octroyer, par décret, un ou deux ans supplémentaires avant l'annulation du permis.

M. Julien Dive, pour le groupe de travail sur l'agriculture, l'alimentation et la pêche, a souhaité revenir sur les vingt-cinq propositions de ce groupe de travail. Nous avons voulu distinguer les propositions de moyen terme et de long terme puisque les filières sont impactées à la fois de manière conjoncturelle et structurelle. M. Sébastien Jumel a également souhaité que nous fassions des propositions spécifiques aux navires et aux pêcheurs marins.

Sur le moyen terme, nous avons souhaité insister sur la nécessité d'intégrer un certain nombre de filières dans le plan de relance, notamment les entreprises alimentaires dépendant de la restauration hors domicile. Il faut également appuyer la communication des filières les plus en difficulté, notamment celles sous signes de qualité, qui ont vu leurs débouchés disparaître.

Sur le long terme, nous avons notamment mis l'accent sur le renouvellement des générations en agriculture. Le ministre a d'ores et déjà apporté des réponses pour les travailleurs communautaires saisonniers. Nous souhaitons aller plus loin et rendre plus attractif et protecteur ce travail saisonnier, notamment en permettant aux travailleurs saisonniers de cumuler le revenu de solidarité active (RSA) et un emploi saisonnier dans une exploitation.

Nos propositions visent également à renforcer l'approvisionnement local. M. Stéphane Travert a souhaité qu'on clarifie le code rural et de la pêche maritime pour simplifier les procédures d'appel d'offre et accroître la part de production française au sein de la restauration hors domicile.

Il faut également renforcer la garantie du revenu du producteur en octroyant des moyens supplémentaires à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

M. Éric Bothorel, pour le groupe de travail sur les communications électroniques, les postes et l'économie numérique, a souhaité relayer les recommandations de ce groupe de travail. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour mettre l'accent sur le numérique dans le plan de relance. Pendant la crise, le numérique a été à la fois omniprésent et très transparent puisque tout s'est relativement bien passé quand il a fallu mobiliser le numérique. Grâce à un écosystème dynamique, il n'y a pas eu d'effondrement des infrastructures.

L'enjeu est de se préparer à des prochaines crises liées à des risques systémiques, d'assurer notre autonomie stratégique dans l'espace numérique et d'adapter notre économie aux enjeux post-crise. La manière dont on accompagnera les entreprises en capacité de se numériser et celles qui ne sont pas en capacité de le faire mais qui sont pourvoyeuses d'emploi sera cruciale.

Nos recommandations sont assez traditionnelles mais essentielles. Tout d'abord, il faut soutenir la reprise rapide des déploiements « fixe » et « mobile » pour respecter les engagements pris dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et du *New Deal* mobile. Il faut renouer avec nos capacités industrielles de fabrication de prises pour la fibre optique et de stations radioélectriques pour tenir les engagements « Bon débit pour tous en 2020 » et « Très Haut Débit pour tous en 2022 ». Nous pourrions même être plus ambitieux et aller vers la complétude des réseaux mobile et la généralisation de la fibre.

Deuxièmement, nous insistons sur le maintien des objectifs ambitieux de déploiement de la 5G sur le territoire national, qui est un facteur clé de modernisation des entreprises et de l'industrie 4.0. Le calendrier est un peu retardé ; nous pourrions éventuellement le réinterroger.

Troisièmement, il faut donner au futur plan de relance de l'activité une dimension numérique transversale et mettre la transformation numérique au cœur de l'économie.

Quatrièmement, il est essentiel de renforcer la culture de la cybersécurité. Numériser sans prendre des précautions d'usage, c'est exposer les entreprises à des risques importants, comme on a pu le voir pendant la crise. Il faut donc accompagner les entreprises dans le développement de bonnes pratiques, « l'hygiène numérique » et le choix de solutions qui les protègent.

Cinquièmement, il s'agit d'accélérer la transformation numérique de notre système de santé, qui se classe aujourd'hui en troisième position des pays ayant recours à la téléconsultation. La sortie de crise ne doit pas conduire à retourner à des pratiques exclusivement présentesielles ni à balayer les avantages que peuvent avoir les relais numériques, sous réserve qu'en soient respectés les fondamentaux fixés dans le plan « Ma santé 2022 » : interopérabilité, éthique et cybersécurité.

Sixièmement, il est essentiel de soutenir le développement des *fablabs* français et s'appuyer sur cette dynamique pour la mettre au cœur des activités industrielles, voire de santé.

Septièmement, il faut poursuivre le soutien à l'écosystème des start-ups. Il ne s'agit pas de soutenir des projets peu susceptibles de se concrétiser mais de travailler à une nouvelle French Tech plus agressive et plus ambitieuse, pour maintenir et développer des start-up, mais aussi protéger ces entreprises et leurs savoir-faire, face aux opportunités de rachat ou de capture des entreprises les plus fragiles à l'issue de la crise.

M. Richard Lioger, pour le groupe de travail sur le logement, a souligné la pertinence de la lettre adressée lundi 11 mai par le Gouvernement aux fédérations professionnelles du bâtiment, face à la réticence des particuliers à poursuivre les travaux engagés chez eux en raison de crainte liées à la sécurité sanitaire. Ce courrier vise à informer et à rassurer les particuliers quant aux mesures de précaution sanitaire mises en œuvre, qui doivent permettre la poursuite de travaux. Les premiers retours sont positifs : les fédérations estiment

que 95 % des chantiers peuvent désormais se faire de manière sécurisée, alors que 40 % à 50 % des travaux n'avaient pas pu être réalisés chez les particuliers en raison du Covid-19.

S'agissant du secteur du bâtiment, les professionnels émettent plusieurs demandes : une meilleure visibilité sur la prochaine période des certificats d'économies d'énergie, une augmentation du budget de « MaPrimRénov' » et son extension aux neuvième et dixième déciles de revenus, un doublement voire un triplement de la rémunération des banques pour les prêts à taux zéro « éco-PTZ » en faveur de ménages très modestes, ainsi que le fléchage de la déductibilité des charges locatives pour les bailleurs qui effectuent des travaux de rénovation énergétique qui concourent à une baisse des charges pour le locataire.

Il a également souligné que les acteurs notent globalement une reprise plus forte des travaux depuis la semaine du 4 mai, reprise qui pourrait s'être accentuée depuis le 11 mai. Les professionnels envisagent un taux d'ouverture des chantiers de 80 % en juin, avec un taux d'activité du même ordre. En revanche, les tensions sont toujours fortes sur les délais et les surcoûts, la prolongation de l'état d'urgence posant des questions techniques s'agissant de la prorogation des délais administratifs et contentieux. Deux ordonnances ont été prises, l'ordonnance n° 2020-539 du 7 mai 2020 et l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020, pour prolonger un certain nombre de délais. Si les professionnels accueillent positivement la première ordonnance, ils s'inquiètent de la deuxième, qui prévoit la reprise des pénalités de retard dès la fin de l'état d'urgence sanitaire, contribuant à la fragilisation des capacités financières d'un certain nombre d'entreprises et les mettant en position d'insécurité. De plus, un certain nombre de litiges liés à la reprise des chantiers ralentissent cette reprise, notamment pour les chantiers d'une certaine ampleur : selon le médiateur des entreprises, 10 à 15 % des litiges portés devant lui proviendraient du secteur du bâtiment.

Enfin, il a salué la prolongation de la trêve hivernale dans le parc social de la Ville de Paris, et appelé à la vigilance s'agissant de l'hébergement des personnels soignants, qui reste préoccupant.

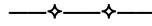
M. Daniel Fasquelle, pour le groupe de travail sur les entreprises, a indiqué qu'une étude avait été réalisée par le groupe cette semaine sur la question des relocalisations.

Il a, par ailleurs, souhaité distinguer le temps de la reprise, et celui de la relance. La reprise a vocation à répondre aux difficultés immédiates des entreprises pour les aider à redémarrer leur activité, à retrouver des clients, au moment où elles subissent un effet ciseaux lié à l'augmentation de leurs dépenses et à la baisse de leur chiffre d'affaires. L'accompagnement par le Gouvernement devra continuer après le déconfinement. Il s'agira également de renforcer le pouvoir d'achat des Français et de mobiliser l'épargne qu'ils ont pu mettre de côté pendant le confinement. Des propositions ont, par ailleurs, été faites pour libérer l'intéressement et la participation ou accorder des primes pour soutenir certains secteurs fragiles comme le tourisme, mais aussi l'automobile ou le bâtiment.

La relance doit permettre d'aborder les enjeux de la souveraineté et de la compétitivité. La question de la compétitivité nécessitera de s'interroger sur la transformation des prêts garantis par l'État en fonds propres et en quasi fonds propres. La question de la souveraineté imposera de réfléchir aux relocalisations : quels outils utiliser, pour quels secteurs stratégiques ? La possibilité d'utiliser le levier de la commande publique pour stimuler la production en France et en Europe pourrait être envisagée. Il a, à cet égard, évoqué une proposition de loi dont il est l'auteur, ayant pour objet d'imposer que 50 % des commandes publiques passées dans le domaine de la santé, notamment en matière de médicaments et de

matériels médicaux, soient réservées à des dispositifs produits en France. Cela permettrait de maintenir la capacité de production dans des secteurs stratégiques. D'autres possibilités peuvent être envisagées, comme l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, nécessaire pour décarboner l'économie française et européenne, ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dite « sociale ».

Il a conclu son propos en insistant sur la nécessité de réfléchir collectivement aux pistes de relance et de poser un certain nombre de questions pour imaginer le monde d'après, où l'économie française et européenne devra être à la fois plus indépendante et plus vertueuse.



Informations relatives à la commission

La commission a nommé Mme Bénédicte Taurine rapporteure de la proposition de loi pour parer à la crise alimentaire et agricole (n° 2955).